**CONTRAT DE PARTENARIAT/AFFILIATION ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S** :

La SARL Locow, société à responsabilité limitée au capital de [montant du capital], immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro [numéro RCS], dont le siège social est situé au [adresse], représentée par [nom et prénom du représentant légal], dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée "Locow", d’une part,

**Et :**

La collectivité / communauté de communes [ NOM ], représentée par [nom et prénom du représentant légal], dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée "la collectivité / la communauté de communes",

Ci-après dénommé(e) « Le Prestataire affilié »

**D’AUTRE PART**,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : La SARL LOCOW a développé et commercialise un moyen de paiement (un pass numerique prépayé) sous la marque enregistrée « CHEQUE TELETRAVAIL ».

Ce moyen de paiement est édité numériquement par la SARL LOCOW à destination des clients pour une utilisation dans des espaces affiliés préalablement sélectionnés. Le site internet décrivant l’activité est consultable à l’URL suivant : <https://www.cheque-teletravail.fr>

Les espaces affiliés à l’offre CHEQUE TELETRAVAIL, éditée par SARL LOCOW y souscrivent afin de bénéficier :

• Du mode de règlement par des chèques télétravail prépayés

• De nouveaux clients à la recherche de solutions agiles pour télé-travailler

• Augmenter leur visibilité grâce à un site web dédié

• Répondre à des problématiques d'équipements des salariés

• Répondre à des problématiques d’organisations des entreprises En régularisant signant la présente convention, le prestataire devient affilié du réseau de partenaires sélectionnés et choisis par la SARL LOCOW.

**Objet du partenariat :**

Le présent partenariat a pour objet de permettre à l'ensemble des entreprises de la collectivité / communauté de communes [ NOM ], adhérentes aux chèques télétravail, d'accéder à un espace de coworking affilié aux chèques télétravail, exploité par Locow, situé au [adresse de l'espace de coworking].

**Durée du partenariat :**

Le présent partenariat est conclu pour une durée de [durée du partenariat], à compter de la date de signature du présent contrat. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de [durée de renouvellement] mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins [durée du préavis] mois avant l'expiration de la période en cours.

**Obligations de Locow :**

Locow s'engage à mettre à disposition des entreprises adhérentes aux chèques télétravail de la collectivité ou communauté de Communes,
• Afficher l'espace de la collectivité ou la Communauté de Commmune affiliée sur le site internet https://www.cheque-teletravail.fr afin d’y afficher sa localisation, ses coordonnées et prestations
• Assurer la maintenance et la mise à jour le site (https://www.cheque-teletravail.fr), pour faciliter les recherches clients et l’affichage des espaces affiliés.
• Mettre à disposition sur le back office de la liste des encours des chèques utilisés
• Mettre à disposition des espaces affiliés des données pour comptabiliser la prise en compte des chèques et facilité la création des factures.

**Obligations de la collectivité :**

Le Prestataire Affilié s’engage tout particulièrement à :
• accepter le mode de règlement par des chèques télétravail quand le client en fait la demande
• disposer des équipements nécessaires à la réalisation des Réservations et à les maintenir, tant sur le plan quantitatif que qualitatif

• Durant toute la durée du contrat l’espace affilié peut décider ou non de la mise à disposition de son espace de travail en fonction de son taux d’occupation.
• Assurer, pendant toute la durée du Contrat, la parfaite sécurité des Espaces, l’accueil et la gestion des Utilisateurs (uniquement sur les jours de permanence), ainsi que la gestion des Réservations.
• Détenir et maintenir la validité de l’ensemble des autorisations administratives, légales, réglementaires ou autres nécessaires à l’exercice régulier de son activité professionnelle.
• Mettre à disposition des clients un ensemble de services (bureaux fermés, ouverts ou salle de réunion)
• Créer une fiche de renseignement sur le site le plus précis possible pour faciliter son identification et ses prestations sur le site internet https://www.cheque-teletravail.fr
• Confirmer la Réservation de l’Utilisateur et ce dans un délai maximum de huit (8) heures ouvrées à compter de la demande formulée.

**COMMISSION DUE À LOCOW / Modalités de règlement :**La SARL LOCOW assure l’édition, la diffusion, et la commercialisation du moyen de paiement dématérialisé CHEQUE TELETRAVAIL/CHEQUE BUREAU exclusivement au moyen du site internet www.cheque-teletravail.fr.
Les entreprises utilisatrices et leurs préposés procèderont à l’acquisition de ce moyen de paiement en ligne.
La commission due à la SARL LOCOW représente 10% HT du prix HT réglé par les utilisateurs finaux.

Au plus tard, le cinquième (5e) jour ouvré de chaque mois, la collectivité / communauté de communes [ NOM ] Affilié utilisera son relevé des paiements téléchargeables sur son backoffice, correspondant aux Réservations effectuées par les Clients sur le mois selon le tarif applicable, diminué du montant de la commission due au titre de la période constatée par le Relevé Mensuel, précédent et émettra une facture à la SARL LOCOW.

**Propriété intellectuelle :**

Locow demeure propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'espace de coworking affilié aux chèques télétravail et sur l'ensemble des éléments qui le composent.

**Confidentialité :**

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées dans le cadre du présent partenariat.

**Résiliation :**

En cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent contrat, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

**Loi applicable et juridiction compétente :**

Le présent contrat est régi par la loi française. Tout différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

Fait à [ville], le [date]

En deux exemplaires originaux,

Pour la SARL Locow :

[Nom et prénom du représentant légal]

Pour la collectivité :

[Nom et prénom du représentant légal]